



# **E-DEAL, 10EME ANNIVERSAIRE - LE JEU**

## **Règlement**

---

55, rue Brillat-Savarin  
75013 Paris

[www.e-deal.com](http://www.e-deal.com)

Ce règlement comporte 11 articles.

**Article 1 : Société organisatrice**

E-DEAL, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 644 833 euros, dont le siège social est situé au 55 rue Brillat Savarin – 75013 PARIS immatriculée sous le numéro 420 688 400 au RCS PARIS (ci-après dénommée « Société Organisatrice ») organise un jeu gratuit avec tirage au sort et sans obligation d'achat intitulé «E-DEAL, 10ème anniversaire – Le Jeu » du 8 Août 2008 au 14 septembre 2008 inclus (ci-après désigné comme le « Jeu »).

**Article 2 : Participation**

Ce Jeu est ouvert à toute personne (ci-après désigné comme le « Participant ») ayant plus de 18 ans, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et doté d'une adresse e-mail professionnelle à l'exception de l'ensemble du personnel de la Société Organisatrice et des sociétés ayant collaboré à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que de leurs familles (partenaires dotations, partenaires médias, agence de communication organisatrice).

Pour participer, il suffit de se rendre sur le site <http://www.e-deal.com/> (ci-après désigné comme le « Site ») durant la période de jeu et de suivre les instructions qui y figurent lesquelles sont détaillées ci-après :

1. Pour participer au Jeu, le Participant doit cliquer sur le bouton « Inscription » pour accéder au formulaire d'inscription.
2. Il doit remplir tous les champs du formulaire correctement et prendre connaissance du présent règlement de Jeu. Puis cocher la case « J'accepte le règlement » pour en accepter les clauses et participer. Il valide l'ensemble des informations en cliquant sur le bouton « Valider ».

Attention ! les informations fournies doivent être véridiques, sous peine de perdre tout droit aux gains. Les gagnants, ayant par ailleurs indiqué des données erronées, seront automatiquement éliminés.

Les formulaires incomplets et/ou incompréhensibles ne seront pas pris en compte.

Une seule inscription par adresse e-mail professionnelle est autorisée. Si plusieurs inscriptions sont effectuées le même jour, elles seront considérées comme une seule et même participation.

Il ne peut y avoir plus d'un gagnant par entreprise. E-DEAL se réserve le droit de refuser un gain s'il s'avère que le lauréat ou un membre de la même entreprise a déjà remporté un prix.

**Article 3 : Dotation**

Le Jeu est doté des prix suivants :

**- Premier Prix :**

1 entrée VIP pour 1 personne pour le concert du Samedi 20 septembre 2008 de l'artiste Madonna au Stade de France

Ce prix comprend :

- La réception en salon privé
- Un cocktail dînatoire
- Une place en catégorie supérieure
- L'open bar d'après concert
- Les éventuels frais d'envois du prix à l'adresse indiquée

Ce prix ne comprend pas :

- les frais de déplacement aller-retour des gagnants depuis leur domicile ou leur lieu de travail jusqu'au lieu du concert
- les dépenses personnelles
- les assurances

Valorisation de la dotation : 450 €

**- Deuxième Prix :**

1 entrée VIP pour 1 personne pour le concert du Samedi 20 septembre 2008 de l'artiste Madonna au Stade de France

Ce prix comprend :

- La réception en salon privé
- Un cocktail dînatoire
- Une place en catégorie supérieure
- L'open bar d'après concert
- Les éventuels frais d'envois du prix à l'adresse indiquée

Ce prix ne comprend pas :

- les frais de déplacement aller-retour des gagnants depuis leur domicile ou leur lieu de travail jusqu'au lieu du concert
- les dépenses personnelles
- les assurances

Valorisation de la dotation : 450 €

**- Troisième Prix :**

1 entrée VIP pour 1 personne pour le concert du Samedi 20 septembre 2008 de l'artiste Madonna au Stade de France

Ce prix comprend :

- La réception en salon privé

- Un cocktail dînatoire
- Une place en catégorie supérieure
- L'open bar d'après concert
- Les éventuels frais d'envois du prix à l'adresse indiquée

Ce prix ne comprend pas :

- les frais de déplacement aller-retour des gagnants depuis leur domicile ou leur lieu de travail jusqu'au lieu du concert
- les dépenses personnelles
- les assurances

Valorisation de la dotation : 450 €

- Du Quatrième au Cinquantième Prix :

1 CD de l'artiste Madonna

Ce prix comprend :

- Le CD de l'artiste Madonna intitulé « Hard candy - Edition limitée »
- Les éventuels frais d'envois du prix à l'adresse indiquée par les gagnants qui se seront fait connaître

Valorisation de la dotation : 22,99 €

- Du Cinquante-et-unième au Centième Prix :

1 Polo E-DEAL

Ce prix comprend :

- Un polo taille XL édition « 10<sup>ème</sup> anniversaire »
- Les éventuels frais d'envois du prix à l'adresse indiquée par les gagnants qui se seront fait connaître

Valorisation de la dotation : 22,99 €

Les lots ne sont ni cessibles, ni modifiables, ni remboursables contre valeur monétaire.

La valeur indiquée pour les lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

En cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, et si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit d'offrir un autre lot d'une valeur identique.

En aucun cas, la Société Organisatrice ne pourrait être mise en cause pour une livraison tardive, indépendante de sa volonté ou en cas d'annulation du concert par le Stade de France ou la société de production.

**Article 4 : Attribution du lot**

A l'issue de la date limite de réception des inscriptions au Jeu, la Société Organisatrice procédera à 2 tirages au sort le 15 septembre 2008 pour déterminer le nom des gagnants.

Le 1<sup>er</sup> tirage au sort concernera l'attribution des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> prix

Ce 1<sup>er</sup> tirage sera effectué à partir de la liste formée par les Participants qui auront fourni les informations de la rubrique « Référez un projet CRM à venir ». Seront pris en compte dans cette première liste, les Participants qui auront déposé un projet CRM comprenant les caractéristiques suivantes :

- Projet de mise en place d'une solution de Gestion de la Relation Client
- Projet couvrant à minima l'un des domaines suivants : l'automatisation des forces de vente, du marketing ou du support client
- Projet dont la date de choix de la solution CRM est attendue avant la fin de l'année 2008
- Projet dont les personnes en charge du choix de la solution CRM chez le client sont identifiées (nom, fonction, coordonnées postales, téléphoniques) et peuvent être contactées directement par E-DEAL.

Le 2<sup>nd</sup> tirage au sort concernera l'attribution du 3<sup>ème</sup> au 100<sup>ème</sup> prix

Ce 2<sup>nd</sup> tirage sera effectué à partir de la liste formée par l'ensemble des Participants à savoir ceux issus de la première liste et n'ayant pas été retenus lors du 1<sup>er</sup> tirage au sort et ceux n'ayant pas rempli le champ « Référez un projet CRM à venir ».

A la fin du Jeu, tous les Participants sont invités à se rendre sur le Site pour voir s'ils ont gagné. Les dotations seront envoyées par voie postale aux gagnants qui auront communiqué leurs coordonnées postales à l'adresse email suivante : lejeu@e-deal.com ou à retirer sur place le jour du concert pour les 3 premiers prix.

Si les gagnants ne peuvent recevoir leur prix du fait de coordonnées fausses ou erronées, ou s'ils ne réclament pas leur lot sous un délai de 3 jours pour les 3 premiers prix (à compter du 15 septembre) et sous un délai de 30 jours pour les prix suivants, la Société Organisatrice restera alors propriétaire du lot non réclamé et se réservera le droit d'en disposer librement.

**Article 5 : Dépôt du règlement**

Le règlement du concours « E-DEAL, 10ème anniversaire – Le Jeu » est déposé à l'étude de la SCP Peraldi - Jezequel - Pinheiro, huissiers de justice associés, 44 rue Poliveau, 75005 Paris, France.

Il est gratuitement mis à disposition des participants sur le Site où il peut être consulté gratuitement et imprimé.

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite pendant la durée du Jeu à l'adresse suivante : E-DEAL, 10ème anniversaire – Le Jeu, Service Marketing, 55 rue Brillat Savarin 75003 PARIS. Le timbre nécessaire à la demande par courrier de règlement sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif lent "Lettre" en vigueur.

**Article 6 : Acceptation du règlement**

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à ce Jeu devra être formulée :

- pour les perdants, dans les 15 jours maximum à compter de date de clôture du Jeu
- pour les gagnants, dans les 15 jours après avoir reçu leur dotation

Par écrit à l'adresse du jeu :

**E-DEAL, 10ème anniversaire – Le Jeu**  
**Service Marketing**  
**55 rue Brillat Savarin**  
**75003 PARIS**

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement.

Toute fraude ou non respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent règlement est soumis au droit français et tout litige relatif à son application relèvera de la compétence des tribunaux de PARIS.

**Article 7 : Responsabilité / Cas de force majeure / Réserve de prolongation**

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité d'écourter ou de prolonger la période de participation.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et déposés à l'Etude dépositaire du présent règlement.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue, sans que cette liste soit limitative :

- si un participant était déconnecté accidentellement par l'opérateur téléphonique ou son fournisseur d'accès Internet
- si un participant saisisait des coordonnées incorrectes
- si un participant subissait une panne technique quelconque (mauvais état de la ligne, du combiné).
- si une défaillance technique du serveur d'hébergement du jeu empêchait un participant d'accéder au jeu.

La participation au Jeu par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, l'organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site ;
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de tout Participant au Site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

Il est convenu que la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres

états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation du Site.

**Article 8 : Remboursements**

Le remboursement des frais de participation par l'Internet se fera sur demande, sur la base d'un forfait de deux minutes de communication au tarif d'une communication locale, soit 0.20€ dans la limite d'un remboursement par adresse électronique professionnelle. Toute demande doit être effectuée par écrit, au plus tard le 12 septembre 2008 minuit (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

**E-DEAL, 10ème anniversaire – Le Jeu**  
**Service Marketing**  
**55 rue Brillat Savarin**  
**75003 PARIS**

Afin de bénéficier du remboursement de sa participation, le joueur devra joindre impérativement à sa demande :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique professionnelle.
- une photocopie de sa carte d'identité
- la date et l'heure de sa participation
- un RIB/RIP

Les Participants utilisant une connexion Internet illimitée de type forfaitaire (ADSL, câble, liaisons spécialisées...) ne pourront obtenir le remboursement de leur temps de connexion Internet selon les modalités précitées dès lors que la connexion au Site pour participer au Jeu ne génère aucun versement financier à leur charge.

Le remboursement des frais engagés lors de l'envoi des demandes de remboursement sera effectué uniquement sur demande écrite jointe à la demande de remboursement de la participation par Internet au tarif lent en vigueur de 0.53€.

**Article 9 : Promotion et publicité**

Du seul fait de sa participation au présent jeu, chaque gagnant autorise par avance la Société Organisatrice à utiliser son nom pour toute opération de promotion liée au présent jeu, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

Les gagnants autorisent la reproduction des photographies prises à l'occasion de la remise du cadeau, pour toute opération promotionnelle ou publicitaire liée au jeu concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

**Article 10 : Loi « Informatique et Libertés »**

Les informations nominatives communiquées par les Participants seront intégrées au fichier de la Société Organisatrice et pourront être réutilisées par ses services sauf opposition expresse de la part des Participants, qui disposent d'un droit d'accès, de retrait et de rectification aux données personnelles les concernant, conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 en écrivant à :

**E-DEAL, 10ème anniversaire – Le Jeu**  
**Service Marketing**  
**55 rue Brillat Savarin**  
**75003 PARIS**

**Article 11 : Propriété**

Le Site et tous les droits qui lui sont attachés sont la propriété exclusive de la Société Organisatrice.

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Site et/ou le Jeu, sont strictement interdites sans autorisation préalable écrite de la Société Organisatrice.

./.

###